

Évolution des pratiques des assureurs sous le nouveau régime (au plan actuariel)

Colloque du 25 mars 2004



Eckler associés Itée

La situation avant 1978

- Période de grande inflation
- Taux d'intérêts à la hausse
- Engorgement des tribunaux par les causes d'assurance auto
- Allongement des délais de règlement
- Instabilité des tarifs



Les pratiques tarifaires des assureurs avant 1978

- Peu de critères de tarification:
 - 14 classes (reflétant l'usage du véhicule et, pour les jeunes, âge, sexe et état civil)
 - 5 dossiers de conduite
 - 10 territoires
 - Valeur du véhicule
- Définitions uniformes dans l'industrie



Les pratiques tarifaires des assureurs avant 1978 (suite)

- Structure tarifaire uniforme à travers le Canada
- Exceptions rares (rabais de profession ou de groupe)
- Pas ou peu d'actuaire impliqués dans la tarification
- Concurrence vive, mais basée sur des considérations subjectives



Incertitudes lors de l'introduction de l'indemnisation directe en 1978

- Sélection: doit-on fuir les bons conducteurs et rechercher les mauvais?
- Fréquence: y aura-t-il:
 - Plus d'accidents à cause de la déresponsabilisation?
 - Plus de réclamations à cause de la disparition des règlements directs entre automobilistes?
- Pourra-t-on suivre le dossier de conduite?



Impacts de la réforme pour les actuaires du Québec

- L'attention se déplace des réserves vers la tarification
- Il faut désormais baser la prime sur le risque et non sur la faute
- La tarification s'ajuste beaucoup plus vite, puisque le coût final des réclamations est connu très rapidement



Impacts de l'étatisation des blessures pour les assureurs

- Perte de revenus de primes
- Perte de revenus de placement
- Pression à la hausse sur les frais
- Capital inutilisé
- Impacts beaucoup plus fort pour les assureurs concentrés au Québec



Impacts pour les assureurs du nouveau régime

- Le résultat technique devient la seule voie vers le profit
- La liberté tarifaire permet beaucoup d'initiative dans l'ajustement au nouveau régime
- Les assureurs pan-canadiens sont moins aptes à ajuster leurs tarifs, en raison de l'inflexibilité de leurs systèmes et de leur manque d'ardeur
- La pression sur les coûts et la simplicité du produit favorisent les assureurs à faible coût (directs, groupes)



Réactions initiales des assureurs

- Réticence à refléter la valeur du véhicule pour tarifer la responsabilité
- Tentative de maintenir la tarification selon la faute (faire payer les coupables) – mais plus de 90% des assurés sont classés avec 5 ans sans accident!
- Recherche des assurés à grosse prime



Initiatives IGF/assureurs

- Liberté tarifaire favorisant l'initiative et la segmentation selon le risque
- Création du GAA, où les assureurs québécois ont une voix dominante
- Plan statistique avant-gardiste pour l'époque
- Maintien du PRR plutôt que la formule FA
- Création du fichier central des sinistres qui inclut toutes les réclamations (avec ou sans responsabilité)



Initiatives des assureurs québécois

- Raffinement des critères existants de tarification (multiplication des territoires, nouvelles classes d'utilisation)
- Nombreux nouveaux critères :
 - sinistres sans responsabilité
 - âge et sexe pour les plus de 25 ans
 - profession
 - renouvellements, etc.



Réaction des assureurs non-qubécois

- Pour certains: équipe de tarification dédiée au Québec
- Pour d'autres:
 - Flexibilité de tarifs aux courtiers
 - Copie des tarifs du marché québécois
 - Retrait du Québec



Conséquences du nouveau régime sur les sinistres

- Délais de règlement extrêmement courts
- Prédominance des règlements par téléphone ou lien électronique
- Frais de règlement minimisés
- L'assurance n'est plus perçue comme un outil de sanction, mais comme un service de réparation des dommages.



Évolution du marché

- Progression des assureurs québécois (passés de 20 % à plus de 50 % du marché)
- Essor des assureurs directs
- Démarcation très nette des résultats techniques (5 points d'écart entre assureurs québécois et autres)
- Stabilité du coût des sinistres



Évolution récente

- Explosion des catégories tarifaires
- Plusieurs nouveaux critères
 - séparation du kilométrage, âge et sexe qui servaient à définir la classe
 - cote de crédit
 - démographie
 - points de démérite
 - permanence de la police
 - location vs propriété
 - Etc.



Contexte actuel

- Tarifs stables et même à la baisse
- Profitabilité constante contrastant avec l'expérience du reste du Canada
- Taux de satisfaction élevé
- Retour de la faute?
- Contrôle des tarifs?

